

avis d'arrêt de travail

and the last		Name and			
X	initial		de	prolone	gation

volet 3, à adresser à votre EMPLOYEUR ou à l'ASSEDIC

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-1-5, L.323-6, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, L.376-1, D.615-23 et D.615-42 du Code de la sécurité sociale)

	l'assuré(e)					
numéro d'immatriculation						
nom (suivi, s'il y a lieu du nom d'époux(se))	BLIN (BLIN)					
prénom	Alex					
code de l'organisme de rattacheme	ent (voir votre attestation papier vitale)					
adresse où le malade peut être visit	té (si différente de votre adresse habituelle) (1)					
code postal vill	le n° de téléphone :					
(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIG	GATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence					
activité salariée X profession indépendante						
sans emploi date de cessation d	d'activité précisez votre situation (volr notice ●)					
l'arrêt prescrit fait suite à un accident d	cause par un tiers (voir notice 2) oui date non X					
	l'employeur					
code postal ville n° de téléphone : bàtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès de la résidence : (1) l'accord prealable de votre caisse est obligatoire si cette adresse se situe hors de votre département de résidence activité salariée X profession indépendante sans emploi date de cessation d'activité précisez votre situation (voir notice 1) l'arrêt prescrit fait suite à un accident causé par un tiers (voir notice 2) oui date non X						

i eniployeui			
nom, prénom ou dénomination sociale			
adresse			
n° téléphone : e.mail :			
les renseignements médicaux			
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : BLIN Alex			
et prescrit un arrêt de travail jusqu'au (en toutes lettres) : treize mars deux mille vingt deux			
sans rapport* X en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 4)			
* une des deux cases doit être obligatoirement cochée			
sorties autorisées: oui X à partir du 2 6 0 2 2 0 2 2 non (l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice (5)			
par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire : non X oui à partir du (voir notice Gbis)			
reprise à temps partiel pour raison médicale à partir du (voir notice 6) (art. L.323-3 du Code sécurité sociale)			

MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR :

dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).

date 2 6 0 2 2 0 2 2

signature du praticien

*

identification du praticien (nom, prénom et n° ADELI et/ou n° RPPS) Docteur MELLOT Pierre-Benoît 10003127908

MÉDIPÔLE DE SAVOIE 300 avenue des Massettes 73190 CHALLES LES EAUX

730004298

Docteur Pierre-Benoît MELLOT Diplômé de la Faculté de Médecine de Grenoble Membre du Réseau Nord-Alpin des Urgences





Service des Urgences Tél.: 04 79 26 82 82 N° 73 1 02804 9 N° RPPS 1000 312 79 08

Challes-Les-Eaux, le 26/02/2022

CERTIFICAT INITIAL DE CONSTATATION DE BLESSURES

Je soussigné, Dr Mellot,

certifie avoir examiné ce jour dans le service des Urgences à Médipole de Savoie, un patient déclarant se nommer

Alex BLIN, né le 20/06/1999

- il dit avoir été victime d'un accident de sport
- il présente une entorse grave du genou droit

Certificat établi à la demande de l'intéressé, en un exemplaire et remis en main propre pour servir et faire valoir ce que de droit.

Docteur Pierre-Benoît MELLOT